

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 13 janvier 2022

COMPTE - RENDU

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 7 janvier 2022, se sont réunis lors de la séance du Conseil du Centre Intercommunal d'Action Sociale, par visioconférence, sous la Présidence de Madame Piernella COLOMBE, le 13 janvier 2022 à 18h30.

Délégués :	
En exercice :	25
Présents :	17
Pouvoirs :	3
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Ont voté pour :	20
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 13 janvier 2022

DELIBERATION N°CA/22-01 - Finances & prospectives - Budget Principal – Budget primitif 2022

DECIDE

Article 1 : D'adopter le Budget primitif 2022 pour le budget Principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Article 2 : D'inscrire les crédits en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement : 1 263 480,00 €
Section d'investissement : 2 125,00 €

Article 3 : D'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe du Maintien à domicile pour un montant de 872 030,00 €.

Délégués :	
En exercice :	25
Présents :	17
Pouvoirs :	3
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Ont voté pour :	20
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 13 janvier 2022

DELIBERATION N°CA/22-01 - Finances & prospectives - Budget annexe du Maintien à Domicile – Budget primitif 2022

DECIDE

Article 1 : D'adopter le Budget primitif 2022 pour le budget annexe du Maintien à domicile du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Article 2 : D'inscrire les crédits en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement : 3 189 040,00 €
Section d'investissement : 9 100,00 €

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	18
Pouvoirs :	3
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Ont voté pour :	21
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 13 janvier 2022

DELIBERATION N°CA/22-03 - Ressources humaines & organisations de travail - Protocole syndical

DECIDE

Article 1 : D'approuver le protocole syndical annexé, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer le protocole, ses avenants éventuels et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	25
Présents :	18
Pouvoirs :	3
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Ont voté pour :	21
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 13 janvier 2022

DELIBERATION N°CA/22-04 - Santé - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional – Mise en place d'un poste de coordonnateur du Conseil Local en santé mentale

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional – Mise en place d'un poste de coordonnateur du Conseil Local en santé mentale, dès réception de cette dernière.

Article 2 : D'accepter le versement de la subvention de 12 500 € par an, qui sera effectué après signature de la convention entre les deux parties.

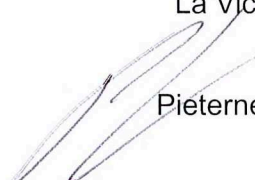
Article 3 : De dire que les recettes seront imputées au chapitre 74 du budget Principal du CIAS.

Je soussignée, Madame Pieternella COLOMBE, Vice-présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération, certifie l'affichage du présent document

du

au

Pour le Président, par délégation,
La Vice-présidente,


Pieternella COLOMBE